



Angoulême, le 13 février 2019

INVITATION PRESSE

Signature d'une convention de partenariat entre la préfecture de la Charente, le Parquet d'Angoulême et les bailleurs sociaux

- - - - -

De manière récurrente, les locataires et les biens du parc immobilier des organismes de logements sociaux subissent des actes de nuisance, d'incivilité et de délinquance, préjudiciables à tous.

La détection des troubles à l'ordre public, l'amélioration du cadre de vie et la prévention de la délinquance doivent être envisagées aujourd'hui sur la base d'une action concertée et complémentaire de l'ensemble des partenaires concernés.

Dans cet optique, la préfecture de la Charente, le Parquet d'Angoulême et les bailleurs sociaux locaux (Le Foyer, Logélia Charente et l'OPH de l'Angoumois) ont décidé de signer une convention de partenariat pour mettre en place un plan d'actions fondé sur la complémentarité de leurs compétences respectives.

Marie Lajus, préfète de la Charente, vous convie à la signature de cette convention :

Mercredi 13 février 2019 à 17h00
dans les salons de l'hôtel de la préfecture